

Gestion des INFRACTIONS Protection des pistes

Au cours de ces derniers mois, les services de la circulation aérienne nous ont rapporté un **nombre croissant d'infractions à la réglementation**, avec des demandes d'explications associées aux actions envisagées mises en place par l'ACAM pour l'éradication de ce phénomène. C'est dans ce contexte que ce bulletin de sécurité est publié.



Constats

Parmi les infractions les plus constatées nous trouvons :

- La **pénétration d'espaces aériens** contrôlés sans autorisation
- Des **incursions de piste**
- Des **trajectoires non conformes** aux procédures publiées

Solutions

Afin d'éviter ces événements préjudiciables à la sécurité il faut :

- Connaître et respecter la réglementation (voir les sites officiels)
 - [Règles de l'air](#)
 - [NOTAM](#) avec les Sup AIP, AZBA...etc.
 - Conditions [Météo réglementaires](#)
- Connaître et respecter les performances de son avion
- Préparer avec attention et précision ses vols, y compris les vols locaux et les TDP.

A l'ACAM, veuillez vous référer à la page consacrée à la préparation des vols :

<https://www.aeroclub-acam.fr/web/privé/preparation-des-vols/>

Cas particulier d'infraction d'incursion de piste

La DGAC sur demande de l'EASA a diffusé un document pour prévenir les incursions de piste (EAPPRI). [Le télécharger sur notre site](#). La mesure phare est l'utilisation pour toutes les communications concernant la piste, de **l'indicatif complet de l'aéronef**.

Si vous avez commis une infraction ou pensez l'avoir fait

Si en vol ou au sol, vous avez commis une infraction, constatée ou non par les services de contrôle, il est recommandé d'échanger avec celui-ci et d'en reconnaître les faits. Cette approche n'empêche pas les procédures que l'administration peut engager à votre rencontre, mais permettra de tenir compte des circonstances.

Dans tous les cas d'événement, il y a lieu de faire systématiquement un **RexFFA** et dans de nombreux cas celui-ci nécessite la rédaction, **OBLIGATOIRE**, d'un formulaire **CRESAG** (Compte Rendu d'Événement de Sécurité Aviation Générale), à rédiger avec le CPS.
Délais imposés : **72 h pour le REX, puis 72 h** pour l'envoi aux autorités du formulaire **CRESAG**.

Informations et avertissement sur les procédures administratives

Les services de la circulation Aérienne qui constatent une infraction sont tenus d'en informer la DGAC, ce qui donne lieu à une enquête, puis au déclenchement d'une réunion du Conseil de Discipline qui à l'issue prononce une sanction à l'encontre du pilote : de l'avertissement jusqu'au retrait pur et simple de la licence.

Cependant, en fonction des circonstances, le responsable de la Subdivision Qualité de Service et Sécurité de la région concernée, ainsi que votre Aéroclub, peuvent privilégier le retour d'expérience dans le cadre de la culture juste.

Cette possibilité implique de faire part aux autorités des mesures qui sont prises par l'ACAM pour éviter que les infractions constatées de se reproduisent.

Comment s'informer ?

Nous vous invitons vivement à vous reporter au document « **Politique de sécurité des vols à l'ACAM** » du 10 juin 2020 que vous trouverez en téléchargement sur le site web et dans aero-infos.

- **Site web ACAM :**
 - URL : <https://www.aeroclub-acam.fr/web>
 - S'identifier : menu « Espace-Membre », se connecter avec vos identifiants
 - Aller dans le menu « PUBLICATION) : <https://www.aeroclub-acam.fr/web/publications>.
 - Télécharger les documents
- **Site aero-info** (voir le précédent ACAM-Infos)
 - URL : <https://www.aeroclub-acam.fr/aero-infos>
 - Cliquer sur **i** en bas à gauche pour arrêter le défilement
 - Aller dans le menu, choisir « DOCUMENTS », télécharger les documents
- **Dans les deux cas, sur la page de téléchargement**
 - Aller dans le dossier « 6-securite-vols », puis sur « 00-securite-politique »,
 - Ouvrir le fichier **ET le LIRE attentivement**.

CONCLUSIONS

Notre passion pour le vol est une activité **LUDIQUE** et **SERIEUSE**.

Elle demande de maintenir à jour ses connaissances, ses compétences et sa documentation pour notre propre sécurité et celle des autres.

Informez-vous ! On apprend à tout âge et tout niveau de compétences, de ses erreurs et de celles des autres.

Abonnez-vous aux RexFFA et lisez les retours d'expériences.

Patrick ELKAN CPS - 28 juin 2021

PS : toutes les informations sur la sécurité sur la page : <https://www.aeroclub-acam.fr/web/prive/securite-des-vols/>